



Stratégie économique pour la Francophonie

Préambule : La Francophonie face aux mutations économiques mondiales

La Francophonie se définit par le partage d'une langue et de valeurs communes, exprimées dans la Charte de la Francophonie. En demandant à « l'OIF et aux opérateurs de proposer une stratégie économique pour la Francophonie réunissant pouvoirs publics, entreprises, institutions éducatives et société civile » (article 14 de la Déclaration de Kinshasa), les chefs d'État et de gouvernement ont souhaité que les relations entre la langue française, les valeurs de solidarité qu'elle porte et l'économie soient clairement affirmées et développées.

De par son histoire et sa langue, l'espace francophone constitue déjà un espace de relations économiques et commerciales privilégiées.

En 2010, les pays membres et observateurs de l'OIF représentaient 14% de la population mondiale, 14% du revenu national brut (RNB) mondial et 20% des échanges mondiaux de marchandises. Ils comptent aujourd'hui 900 millions d'habitants, dont 220 millions de locuteurs en français. En 2050, leur population devrait atteindre 1,5 à 2 milliards de personnes, dont 700 millions de locuteurs de français. À cette échéance, 85% des francophones et 90% des jeunes locuteurs âgés de 15 à 29 ans vivront en Afrique.

L'espace francophone rassemble des territoires répartis sur tous les continents, avec des niveaux de développement très hétérogènes et une extraordinaire diversité culturelle. Certains pays sont membres du G8 et du G20, alors que 23 pays, majoritairement africains, figurent parmi les 48 pays les moins avancés (PMA). Comme le reste du monde, l'espace francophone doit composer avec l'accélération de l'urbanisation et l'émergence de nouvelles problématiques migratoires au sein des espaces régionaux et à l'échelle internationale.

Les pays francophones développent des stratégies de transformation économique et structurelle afin d'améliorer leur insertion dans les échanges régionaux et internationaux. Ils s'efforcent de prendre en compte les phénomènes de globalisation économique et financière marqués par l'évolution numérique, de maîtriser les crises et les chocs, et de contribuer à la mise en œuvre de l'agenda international post 2015.

Ils ont ainsi contribué à un recul appréciable de la pauvreté mais tous les pays et toutes les populations n'en ont pas tiré un bénéfice équivalent. Le rééquilibrage des richesses entre les pays du Nord, d'une part, les pays émergents et en développement, d'autre part, s'est accompagné d'un creusement des inégalités sociales entre et au sein des pays du Sud comme du Nord.

De plus, le modèle de production et de consommation qui a prévalu comporte des impacts sur l'environnement — notamment la biodiversité, les sols et l'eau — et sur le climat, qui font peser une menace croissante sur l'avenir même de l'humanité.

La question énergétique, centrale sur le plan économique, est au cœur du changement climatique. Fondée sur des systèmes sobres, efficaces, indépendants, durables et avec de

faibles externalités négatives, l'indispensable révolution énergétique est d'autant plus difficile à réaliser que les besoins sont en forte croissance, notamment dans les pays en développement.

La Stratégie économique pour la Francophonie veut concilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et les inégalités, sauvegarde de l'environnement et préservation du patrimoine culturel. Pour cela, elle appelle à approfondir les processus démocratiques, à renforcer l'État de droit, la gouvernance, les droits de l'Homme et l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise également à impliquer davantage les acteurs locaux du développement, de la société civile, du secteur privé et de la diaspora.

La communauté internationale est invitée à définir de nouvelles voies de progrès économique. La Francophonie dispose d'atouts spécifiques qui lui permettent d'y contribuer activement : une langue partagée, une démographie dynamique, des richesses naturelles considérables, notamment en Afrique, une capacité de mobilisation, une capacité de recherche et de formation, des entreprises globales, des réseaux de travail et de solidarité, des modalités novatrices de partenariat et, élément essentiel, une volonté politique d'y parvenir.

Vision : Une Francophonie économique au service d'un développement humain durable

Découlant de la Charte de la Francophonie, la Stratégie économique pour la Francophonie s'inscrit dans une vision qui place l'épanouissement de l'individu au cœur du processus du développement économique durable. Elle contribue à la mise en œuvre de l'agenda international post 2015 guidé par les Objectifs de développement durable (ODD).

Elle entend renforcer l'espace économique francophone pour apporter des réponses aux interrogations que suscitent les défis économiques, sociaux, énergétiques et environnementaux ainsi que les déséquilibres croissants du système économique et financier mondial.

Elle promeut une économie inclusive fondée sur la promotion du capital humain, le développement local, la protection du capital naturel et l'atténuation de la vulnérabilité aux changements climatiques. Elle vise la réduction des inégalités sociales, la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques. Elle s'appuie sur son espace de solidarité pour développer des pratiques innovantes et durables dans le champ de la promotion économique, des investissements et du commerce.

Elle contribue à élaborer des régulations économiques, financières, commerciales et juridiques pour construire une société démocratique, juste, solidaire, ouverte et transparente. Elle soutient la création de richesses, la diversification des productions, l'équité dans les échanges, l'esprit d'entreprise et l'innovation, créateurs d'emplois décents en particulier pour les jeunes et pour les femmes. Elle promeut une gouvernance économique et fiscale saine et efficace.

Elle encourage l'usage du français et le multilinguisme ; elle reconnaît, respecte et valorise la diversité des cultures, leurs capacités créatrices et leur vocation à organiser les évolutions nécessaires.

Compte tenu de ses spécificités et des enjeux pour l'avenir de la Francophonie, elle accorde, conformément aux vœux des chefs d'État et de gouvernement exprimés dans la Déclaration de Kinshasa, une priorité aux pays et régions francophones du continent africain engagés dans la transformation structurelle de leurs économies.

Axes stratégiques :
Une vision partagée et traduite dans le quotidien des populations
et des acteurs économiques francophones

Pour mettre en œuvre cette vision, la stratégie économique pour la Francophonie retient deux axes majeurs d'orientation. Structurant le volet économique du Cadre stratégique de la Francophonie, ils seront déclinés en actions détaillées dans les programmations quadriennales.

Axe 1. Promouvoir une économie centrée sur l'Homme et son épanouissement

La crise économique, financière et environnementale met en exergue la difficulté à faire émerger les nouveaux consensus nécessaires à la bonne gestion des biens publics mondiaux en raison de la contradiction entre les intérêts à court terme des économies nationales et les enjeux à long terme ainsi que des conflits d'intérêt entre catégories d'acteurs.

Le premier axe stratégique vise à promouvoir une économie plaçant l'Homme au centre d'un développement économique inclusif, recherchant l'équité et la réduction des inégalités sociales, la participation sociale, la promotion de la paix et de la sécurité, le respect de la diversité des langues et des cultures, et le bien-être des générations présentes et futures.

La Francophonie veut contribuer activement à l'édiction de nouvelles régulations internationales en agissant solidairement dans les enceintes internationales où se débattent et se définissent ces règles.

Trois champs d'intervention seront privilégiés :

1 - Développer la vision économique francophone

Soucieuse de contribuer à la définition de modèles de croissance et de développement économiques inclusifs et durables, notamment locaux, susceptibles de répondre aux défis qui se posent à la planète, la Francophonie appuiera le développement des capacités de ses membres dans le domaine de l'analyse des enjeux économiques et de leurs interactions avec le développement humain et la gestion durable des ressources et de l'environnement ainsi que des capacités à élaborer des positions francophones dans les négociations internationales. Elle apportera également un appui au renforcement de la décentralisation et de la démocratie locale. Elle mobilisera pour cela toutes ses compétences en matière de formation, de recherche, de réseautage, d'échanges et d'information au niveau des décideurs et des spécialistes des secteurs privé et public ainsi que de la société civile.

2 - Renforcer les capacités de négociation et la participation francophones dans les différents espaces internationaux de négociation et de décision

La Francophonie aidera ses membres à se mobiliser, se concerter et s'organiser pour accroître leur participation et renforcer leur influence dans les différents espaces internationaux de négociation et de régulation (ODD post 2015, G20, négociation sur le climat, négociations OMC, accords commerciaux régionaux, etc.). Dans ces domaines, une attention particulière sera accordée au développement des capacités des pays du Sud.

3 - Faire du français un vecteur d'intégration et de croissance économiques

La Francophonie fera la promotion de l'usage du français dans tous les domaines économiques et juridiques — particulièrement dans les domaines de la normalisation, du droit des affaires, de l'économie numérique et de l'éducation financière — et défendra une vision de l'économie respectueuse de la diversité des langues et des cultures. Elle encouragera la traduction, l'édition et la diffusion des conventions et accords internationaux en français. Elle encouragera les entreprises à se doter d'une politique linguistique respectueuse de la langue de leurs employés et des consommateurs.

Axe 2. Renforcer l'espace économique francophone pour en faire un espace d'échanges, de coopération et de solidarité privilégié

L'espace économique francophone est d'ores et déjà une réalité. L'influence francophone et l'enracinement de la langue française sont reliés au dynamisme des acteurs économiques, à leur insertion nationale et régionale et à leur participation aux échanges internationaux. Un espace économique francophone plus intégré, mieux organisé et plus solidaire permettra d'améliorer son attractivité pour l'investissement international.

Le deuxième axe stratégique vise à renforcer cet espace économique pour en faire un espace d'échanges, de coopération et de solidarité privilégié, mutuellement bénéfique, assurant la cohésion interne de ses pays les plus fragiles, leur intégration dans les espaces régionaux de coopération et leur insertion équitable dans l'économie et les échanges internationaux.

La Francophonie reconnaît le rôle essentiel de l'entreprise privée, qu'elle soit de type traditionnel ou d'économie sociale, pour le développement économique de l'espace francophone.

La Francophonie veut permettre à l'espace économique francophone de franchir de nouvelles étapes en vue d'en faire un espace de coopération et de solidarité privilégié. Soutenues par des partenariats innovants et multi-acteurs, ces étapes devront produire du changement pour les populations concernées, démontrer la force de proposition et la capacité d'entraînement du monde francophone sur la scène internationale.

Quatre champs d'intervention seront privilégiés :

1 - La jeunesse et les femmes, créatrices de richesses et d'emplois

Les jeunes et les femmes sont les acteurs du développement les plus marginalisés dans les processus économiques actuels. C'est sur leur capacité d'innovation et leur esprit d'entreprise que repose une partie essentielle de la Francophonie économique, en construction au niveau local, sur les territoires, dans chacun des pays. La Francophonie a par conséquent une responsabilité de premier plan pour favoriser leur insertion socioéconomique, particulièrement en ce qui concerne l'autonomisation des femmes.

En améliorant l'accès des jeunes et des femmes à une formation entrepreneuriale, à des marchés, à des informations sur les chaînes de valeurs et à des services financiers appropriés, la Francophonie peut accroître leur participation dans l'économie. En lien avec sa stratégie jeunesse, la Francophonie mobilisera ses réseaux pour renforcer l'offre de formation professionnelle adaptée à l'emploi et accompagner l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, en particulier dans les secteurs des énergies vertes, des innovations numériques, de la création artistique et culturelle, de l'économie sociale et solidaire, et pour un passage harmonieux de l'économie informelle à l'économie formelle.

2 - L'intégration régionale et la coopération interrégionale, vecteurs de co-apprentissage, de régulation et d'attractivité dans une économie globalisée

L'intégration régionale et la coopération interrégionale constituent des leviers pour maîtriser les mutations, élargir les marchés, dynamiser l'économie et atténuer les effets de la crise de la gouvernance économique et financière mondiale. De nombreux pays francophones jouent un rôle actif dans ce mouvement de régionalisation économique, qui offre des opportunités de transformation et d'exploitation des matières premières, dont l'Afrique est richement dotée, pour accroître la valeur ajoutée locale, l'emploi et la redistribution des revenus. Les marchés régionaux constituent aussi, pour les entreprises, un mode d'apprentissage du respect des normes.

La Francophonie contribuera à renforcer la participation des pays francophones dans la construction des communautés économiques régionales et favorisera le dialogue et les

partenariats entre communautés régionales. Elle favorisera les processus d'harmonisation normative et juridique internationale. Elle appuiera un environnement d'affaires stable, axé sur la responsabilité sociale des entreprises, l'accès aux marchés et la promotion et la protection des investissements.

La Francophonie appuiera les différentes formes de coopération Sud-Sud et tripartite, de façon à développer les opportunités de co-investissement et de diversification commerciale. Elle favorisera la participation de ses membres à la production des biens et des services les plus avancés technologiquement par la recherche de complémentarités industrielles et de coopérations mutuellement profitables au service de l'emploi et d'une croissance partagée. Des partenariats avec les institutions financières régionales seront bâtis afin de promouvoir les investissements croisés au sein de l'espace francophone, sécuriser les transactions commerciales et promouvoir des filières de production dans les secteurs à fort potentiel de demande régionale (énergie, agriculture et agroalimentaire, télécommunications, applications numériques, santé, etc.).

3 - La mobilité des entrepreneurs et la circulation des innovations

La mobilité des personnes et notamment des acteurs économiques est un élément décisif pour accroître l'insertion des pays du Sud dans l'espace économique francophone, en particulier, et dans l'espace économique mondial, en général. La circulation des idées, des innovations et le développement des partenariats innovants constituent le fondement de la construction d'une économie mondiale durable.

En ce qui concerne la mobilité, la Francophonie s'engage à « *créer, au sein de l'espace francophone, les conditions propices à la mobilité des personnes, en particulier les opérateurs économiques, les jeunes, les universitaires, les artistes et les acteurs culturels* » (cf. article 29 de la Déclaration de Kinshasa). Elle appuiera les initiatives régionales et la mise en place de relations bilatérales favorisant l'émission de permis de circulation pour les acteurs économiques et culturels — notamment les jeunes créateurs et entrepreneurs —, délivrés sur la base de critères mutuellement acceptables par les États et gouvernements membres de la Francophonie.

En accord avec sa stratégie numérique et afin d'encourager le développement de contenu francophone sur Internet, entre autres à des fins économiques, la Francophonie appuiera les efforts, principalement des pays du Sud, pour : continuer à étendre la connectivité, notamment à haut débit, afin de démocratiser l'accès des populations aux différentes ressources présentes sur les réseaux ; mettre en place les cadres réglementaires et législatifs modernes qui garantissent les droits et libertés sur Internet, le respect de la vie privée et la protection des données personnelles ; adopter les mesures de cyber-sécurité qui établissent un espace de commerce et de transactions sécurisé pour les entreprises, les investisseurs et les consommateurs ; enfin, améliorer, faciliter et accroître l'accès en ligne aux services gouvernementaux et en augmenter la transparence.

4 - La consolidation des réseaux institutionnels, professionnels et des entreprises francophones pour densifier les relations économiques et améliorer l'environnement des affaires

Les réseaux institutionnels et professionnels représentent un atout majeur pour l'approfondissement de l'espace économique francophone. La Francophonie soutiendra leur développement, leur structuration et encouragera particulièrement les réseaux de jeunes et de femmes entrepreneurs.

Elle soutiendra les coopérations techniques, le partage de savoirs et de savoir-faire de nature juridique, technique ou financière, et l'innovation. Elle aidera à la formalisation et à la documentation des savoir-faire et des bonnes pratiques afin de favoriser le développement des affaires. Elle accordera une attention particulière aux secteurs tels que les énergies renouvelables, la culture, la banque, le tourisme, les applications numériques, l'agroalimentaire

ou les télécommunications. Elle s'attachera à promouvoir des mécanismes communs de normalisation et de labellisation, tant au niveau des contenus que sur le plan linguistique, par l'adaptation de la législation en vigueur.

Acteurs et instruments : Mise en synergie des ressources francophones pour bâtir un nouveau monde économique équilibré

La Stratégie économique pour la Francophonie repose sur une démarche polyphonique engageant tous les acteurs de la Francophonie dans un esprit de cohérence, de performance et d'efficacité :

- les États et gouvernements membres et observateurs ;
- l'OIF, l'Assemblée consultative de la Francophonie (APF) et les opérateurs directs et reconnus du Sommet (AUF, TV5Monde, Université Senghor d'Alexandrie et AIMF) ;
- les conférences ministérielles permanentes (Confémen et Conféjes) ;
- les réseaux partenaires institutionnels et professionnels ;
- le secteur privé ;
- les organisations d'intégration régionales ;
- les grandes instances et institutions internationales ;
- et les bailleurs de fonds multilatéraux.

Elle conjugue trois modes d'intervention :

- *la mobilisation* – les États et gouvernements membres, les acteurs et opérateurs de l'espace économique francophone (institutions publiques et privées, entrepreneurs, commerçants, techniciens et prestataires de services, associations et réseaux professionnels) s'organisent pour participer à la création de valeurs et à la répartition des richesses, au renforcement du lien social, à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire ainsi qu'au maintien de la diversité. Ils font vivre le français en tant que langue scientifique, économique, médiatique, juridique et technique ;
- *la coopération* – avec les moyens qui sont les siens, la Francophonie suscite et conduit des opérations, projets et réalisations portant sur le renforcement des capacités des acteurs francophones, l'information de ces acteurs, la coordination de leurs interventions ou des actions à leur bénéfice, l'amélioration de toutes les formes de la gouvernance ainsi que le développement de partenariats entre acteurs de l'économie (États, secteur privé, collectivités locales, société civile) et avec d'autres acteurs publics, multilatéraux ou bilatéraux, non gouvernementaux ou privés ;
- *l'influence et le plaidoyer* – l'OIF et ses États et gouvernements membres portent et défendent leurs idées, préconisations, messages auprès des instances internationales intervenant dans l'économie, le commerce, la finance et le développement (Nations unies, G20, FMI, etc.), et auprès des organisations d'intégration régionale.

Le Conseil permanent de la Francophonie, par l'entremise de sa commission économique, assurera un suivi régulier de la Stratégie économique pour la Francophonie.

Cette stratégie résulte d'un processus engagé depuis le Sommet de Hanoi. Sur la base de ses acquis, à partir de son potentiel, la Francophonie réitère son ambition et sa volonté de contribuer à la construction d'un modèle économique performant, soucieux de la dignité humaine, du respect de l'environnement et capable de promouvoir les valeurs de solidarité et de coopération portées par la langue française pour répondre aux défis posés par l'évolution du monde contemporain.